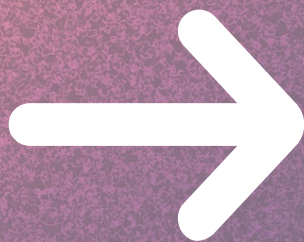


# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Quelles sanctions pour les entreprises non conformes ?



# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

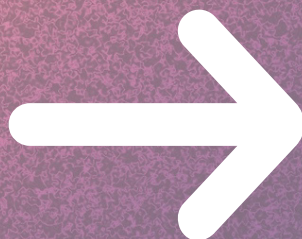
## Quelles sanctions pour les entreprises non conformes ?

L'entreprise ne passe pas par une PA pour recevoir les FE ?

3 mois de mise en demeure,  
**500 €** si toujours pas conforme,  
puis **1 000 €** tous les 3 mois  
jusqu'à régularisation

Sanctions liées à l'obligation de réception en septembre 2026

Source : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18802>



# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

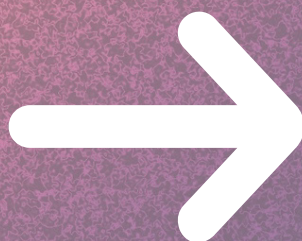
Quelles sanctions pour les entreprises non conformes ?

L'entreprise ne transmet pas ses données de transaction et de paiement ?

Une amende de **500€** par transmission s'appliquera

Sanctions liées à l'obligation de e-reporting en septembre 2027

Source : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18802>



# FACTURATION ÉLECTRONIQUE

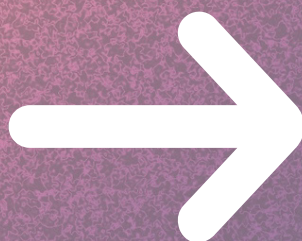
## Quelles sanctions pour les entreprises non conformes ?

L'entreprise n'émet pas de facture électronique ?

Une amende de **50€** par facture (plafonné à 15 000 € / an)

Sanctions liées à l'obligation d'émission en septembre 2027

Source : <https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18802>



# CHOISISSEZ LA SÉRÉNITÉ !



## Délégez-nous cette transition

Restez concentré sur votre activité, nous sécurisons votre conformité. Pour un passage à la facturation électronique zéro risque et 100 % conforme, confiez-nous le choix de votre Plateforme Agréée (PA) via la signature d'un mandat.

## PARLONS-EN, CONTACTEZ LE CABINET